



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2014/122

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION RELATIVE A LA PRIME MINISTERIELLE

Le 07 novembre 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

a approuvé, afin de permettre à l'ensemble des collègues de catégorie B de bénéficier de la prime ministérielle, sur le fondement de l'article L954-2 du Code de l'Education la création des dispositifs d'intéressement permettant d'améliorer la rémunération des personnels, de compléter le régime indemnitaire à hauteur des dépassements de plafonds constatés pour les Techniciens de classe supérieure (seule catégorie de personnel dépassant les plafonds ministériels en vigueur)

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 07 novembre 2014

Nombre de membres présents	12
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	3
Nombre de suffrages exprimés	20
Nombre de votes pour	20
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – DAF – Agence comptable - DRH